



Mimizan, le 18 mars 2016

Enquête de la Commission Européenne

Les sociétés Gascogne Papier et Gascogne Sacs ont reçu dans leurs établissements de Mimizan et Mérignac la visite de la Commission Européenne qui a lancé une enquête de concurrence auprès des producteurs de papier kraft blanchi et non blanchi et des fabricants de sacs industriels en papier.

Gascogne Papier et Gascogne Sacs coopèrent pleinement avec la Commission Européenne, considèrent être étrangers à d'éventuelles pratiques d'entente et agir sur ces marchés en conformité avec les règles de concurrence.

Cette enquête menée par la Commission n'a aucun lien avec celle à l'issue de laquelle Sachsa Verpackung avait été sanctionnée par la Commission européenne pour des comportements irréguliers sur le marché des sacs en plastique, comportements initiés avant que Gascogne n'acquière cette société en 1994.

Responsable de l'information financière

Dominique Coutière, Président-Directeur-Général Tél : 05 58 09 90 17

A propos du groupe Gascogne :

Principal acteur de la filière bois en France, le groupe Gascogne est présent à tous les stades de la valorisation de la ressource forestière et est le seul acteur français totalement intégré sur l'ensemble de la chaîne bois-papier-transformation. Le groupe Gascogne, qui s'appuie sur 4 activités complémentaires, est le 1er opérateur multi spécialiste du bois en France, 1er producteur mondial de papier kraft naturel frictionné, le 3^{ème} producteur européen de sacs industriels et grand public et un des premiers producteurs mondiaux de complexes d'emballage et de protection.

ISIN :FR0000124414 / Reuters : GASP.PA / Bloomberg : BI FP / FTSE : 460

www.groupe-gascogne.com